

M. l'Orateur: Si le député veut bien permettre que le débat se poursuive, je préférerais que cela se fasse en une seule fois. Si j'en viens à conclure qu'il plane quelque doute sur l'amendement, il aura l'occasion de s'exprimer avant la mise aux voix.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, comme l'honorable préopinant, je trouve que le raisonnement du ministre ne vaut pas, parce que le paragraphe 13 de la résolution précise très clairement que toute disposition législative fondée sur la résolution sera censée être entrée en vigueur le dix-huitième jour de juin mil neuf cent cinquante-huit. Pourvu que la résolution elle-même soit adoptée en dernière analyse je ne vois pas du tout comment l'adoption de l'amendement aurait quelque effet sur la date à compter de laquelle les contribuables pourraient en retirer des avantages.

L'hon. M. Fleming: Puis-je poser une question à l'honorable député? N'est-il pas clair que cet article du bill ne peut être mis aux voix tant que la motion ne sera pas adoptée? Tout vient de ce que l'amendement empêche le bill d'être mis aux voix et adopté. Lorsque le bill sera adopté l'article aura des effets rétroactifs; toutefois, tant que le bill ne sera pas adopté, l'article n'est qu'un texte imprimé sur un bout de papier et soumis à la Chambre. Voilà ce qui en est.

M. W. N. Benidickson (Kenora-Rainy-River): Monsieur l'Orateur, j'estime que l'argument avancé par le ministre des Finances (M. Fleming) est de nature très technique et spéciale. Selon le Règlement, les députés ont la possibilité de faire étudier de nouveau ce que le ministre n'a pas inclus dans son projet de loi. Nous sommes fort surpris de certaines insuffisances du bill, surtout parce que le ministre siège depuis bon nombre d'années à la Chambre. Pendant toute cette période, il n'a jamais hésité à exprimer son opinion, surtout lorsqu'il siégeait de ce côté-ci.

J'espère avoir plus tard, au cours du débat, l'occasion de parler plus en détail de certaines opinions émises par le ministre à propos de la taxe de vente et de la taxe d'accise, mais, pour l'instant, je me limiterai à l'avis que lui-même et certains de ses collègues ont exprimé depuis qu'ils sont au pouvoir et qu'ils ont l'occasion d'appliquer ce qu'ils ont préconisé pendant bon nombre d'années au sujet des automobiles. La Chambre aurait, à mon avis, toute raison d'attendre que le gouvernement actuel, surtout à un moment où l'industrie automobile se trouve dans le marasme, comme tout le monde l'admet, présente quelque mesure législative afin d'encourager cette industrie, de façon, non seulement à y augmenter les possibilités d'emploi,

[L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce).]

mais à favoriser l'achat de ses produits par le public.

Il y a plus d'un an, le premier ministre actuel (M. Diefenbaker) disait d'un bout à l'autre du pays que la taxe supplémentaire de 10 p. 100 sur les automobiles en plus de la taxe de vente était scandaleuse. C'est le mot qu'il aurait employé. A Windsor, s'adressant, évidemment, à un auditoire particulièrement intéressé, il a dit le 9 mai, d'après le *Star* de Windsor:

La taxe actuelle d'accise ou de luxe de 10 p. 100 sur les nouvelles voitures est injuste pour les centres de production d'automobiles. Son maintien entraîne du chômage injustifié.

Depuis un certain nombre d'années le ministre du Travail (M. Starr) a dit à maintes reprises que cette taxe devrait être abolie. Je suis déçu que son influence sur le gouvernement n'ait pas été suffisante pour donner ce résultat immédiatement. Je ne veux pas prolonger le débat, mais on pourrait nous demander pourquoi nous ne l'avons pas fait. Il faut se rappeler qu'à un moment donné, vu la nécessité de lever des fonds pour la conduite de la guerre et de réduire un peu la production de certains modèles d'automobiles, la taxe a atteint 35 p. 100. L'ancien gouvernement l'a réduite plusieurs fois par étapes successives; toutefois, jamais lorsque nous étions au pouvoir l'industrie automobile n'a été en pareil état de marasme. Je puis confirmer la chose en m'appuyant sur la page 18 du rapport de la Banque du Canada pour 1957, que le ministre des Finances a déposé à la Chambre. A propos de la production automobile, voici ce que le gouverneur de la banque disait en 1957:

Même si l'année 1955 a été une année record pour le Canada, 1956 a été encore meilleure. En effet, il n'y a pas eu de diminution appréciable des ventes d'automobiles avant qu'on soit assez avancé en 1957.

Il est clair que mes honorables amis avaient la charge d'administrer le pays bien avant en 1957...

L'hon. M. Fleming: Non, ce changement...

M. Benidickson: ...et par conséquent qu'ils connaissaient la situation.

L'hon. M. Fleming: Si mon honorable ami consultait la statistique, il verrait que la baisse a commencé en mars 1957.

M. Benidickson: Pas dans la production des automobiles.

L'hon. M. Fleming: Dans la production automobile; la baisse a commencé à la fin de mars 1957. Nous avons discuté tout cela à la dernière session. C'est à la fin de mars 1957 que les chiffres de la production des automobiles au Canada ont commencé à descendre au-dessous du niveau de 1956.